

CAHIER DES CHARGES

RELATIF AU CONTRAT DE

COMMISSION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

I.	PRISE DE RENDEZ-VOUS :	3
II.	RESPECT DU RENDEZ-VOUS :	3
III.	DOCUMENTS DE LIVRAISON :	3
IV.	CONDITIONNEMENT ET IDENTIFICATION DES MARCHANDISES :	4
V.	LIVRAISON EN MAGASIN :	4
VI.	CAS DE REFUS DE MARCHANDISE PAR LES MAGASINS :	4
VII.	INFORMATION :	5
VIII.	GESTION DES PALETTES :	5
IX.	FACTURATION DES MARCHANDISES :	5
X.	LITIGES :	5
XI.	PAIEMENT DES PRESTATIONS DE TRANSPORT :	5
	ANNEXE 1 : LISTE DE COLISAGE MATRICE EXCEL	6
	ANNEXE 2 : LISTE DE COLISAGE FORMAT FICHER	7
	ANNEXE 3 : COORDONNEES DES TROIS PLATEFORMES AUCHAN	8
	ANNEXE 4 : TARIFICATION DE LA PFD AUCHAN	9
	ANNEXE 5 : COORDONNEES BANCAIRES(REGLEMENT PRESTATIONS)	10
	ANNEXE 6 : RATTACHEMENT DES MAGASINS AUX PLATEFORMES	11
	ANNEXE 7 : CALCUL DU TAUX DE GASOIL EN PIED DE FACTURE	14
	ANNEXE 8 : PROCESS DE RESOLUTION DES LITIGES PFD	15
	ANNEXE 9 : MODELE D'ETIQUETTE COLIS	16

I. PRISE DE RENDEZ-VOUS :

- Toute marchandise doit être livrée en magasin selon une date convenue lors de la passation de commande (jour J). Pour respecter les délais de livraison, le Commissionnaire de Transport doit impérativement recevoir la marchandise à J-2 ou J-3 selon les destinataires.
- **Aucun rendez-vous ne sera pris sans la réception préalable de la liste de colisage** (cf. annexe 1 pour le format Excel et annexe 2 pour le format fichier).
- L'envoi de la liste de colisage au format Excel sera facturée 2€ la commande.
- Une utilisation du format de fichier Excel nécessite l'utilisation de la matrice Excel fournie par les plateformes.
- L'envoi de la liste de colisage au format fichier sera gratuit.
- La prise de rendez-vous devra se faire au minimum 48 heures avant la livraison en plateforme (cf. coordonnées de chaque plateforme en annexe 3).

II. RESPECT DU RENDEZ-VOUS :

- Le planning de réception ne permet pas d'écart de plus d'1/2heure. Il est de la responsabilité du fournisseur de remettre au transporteur la marchandise dans un délai permettant d'honorer le rendez-vous convenu dans le respect de la législation routière et de la législation du travail. Dans le cas où il ne saurait respecter l'heure de livraison, le fournisseur est tenu d'en informer la plateforme.
- Les livraisons en avance seront acceptées dans la mesure des possibilités.
- La plateforme notifiera par fax ou message électronique envoyé au fournisseur, les raisons d'un éventuel refus de déchargement.

III. DOCUMENTS DE LIVRAISON :

- **Aucun déchargement ne pourra être effectué sans documents d'accompagnement.**
- Le transporteur doit se présenter au service réception de la plateforme avec :
 - Un bordereau de transport ou Lettre de Voiture comportant :
 - le numéro de la liste de colisage
 - le nombre de colis
 - le nombre de palettes TOTAL dans le chargement
 - Un exemplaire de la liste de colisage comprenant l'ensemble des commandes par magasin et par fournisseur.
- **Chaque commande doit être accompagnée d'un bordereau de livraison.** Ce bordereau de livraison sera mis sous « enveloppe document » collée sur l'un des cartons ou sur l'une des palettes.
Il indiquera :
 - Le nom du fournisseur
 - Le nom du magasin
 - Le secteur (Textile, PGC, Bazar, EM)
 - Le numéro de commande
 - Le numéro du rayon
 - Le nombre de colis correspondant à la commande
 - Le nombre de pièces contenues par carton
 - Le poids total de la commande
- Cas des marchandises soumises à la réglementation ADR (Accord Européen Relatif au Transport International de marchandises dangereuses par route) : Dans le cas de transport de produits soumis à la réglementation ADR, le Fournisseur est tenu de préciser au Commissionnaire de Transport la classe des produits et les obligations réglementaires liées à ces transports.
- Toute livraison non conforme pourra être refusée par le Commissionnaire de Transport ou son commettant.

IV. CONDITIONNEMENT ET IDENTIFICATION DES MARCHANDISES :

- Les marchandises sont emballées dans des cartons ou tous autres emballages agréés par l'acheteur (voire des box pour les promotions) adaptés au produit, et dont la solidité est à l'épreuve de la manutention lors de la réception, du stockage, de la préparation de la marchandise, du transport et de la mise en rayon.
- Tous les emballages de vente abîmés sont refusés en réception.
- Le poids du carton ne doit pas excéder 25 kg.
- La taille du carton doit être adaptée à la palettisation (80*120).
- La hauteur palette maximale est de 1.80m, support compris.
- Les cartons doivent impérativement être clos à l'aide d'un ruban adhésif personnalisé dessous comme dessus. Le nom du fournisseur doit figurer sur chaque carton.

- Pour permettre l'identification de la marchandise, chaque carton doit comporter les renseignements suivants (dimension minimale de l'étiquette : 20x10 cm) :
 - Nom et numéro du magasin :
 - Afin d'éviter les erreurs de préparation, merci de les noter en grands caractères lisibles à 3m. Cela correspond au minimum à de la police Arial Taille 48 sur Word.
 - Si le fournisseur utilise des étiquettes standardisées, il est possible d'en ajouter une seconde avec simplement le numéro et le nom du magasin en grands caractères.
 - Si le fournisseur n'utilise pas d'étiquettes standardisées, il est possible d'utiliser le modèle d'étiquette situé en annexe 9.
 - N°de rayon
 - N°commande
 - N°cartons/nombre total de cartons
 - Nom du fournisseur

- Ne jamais mélanger plusieurs commandes dans un même carton.

- Si un magasin doit recevoir plusieurs colis dans une même livraison, ces colis devront être :
 - Regroupés sur une même palette lors de l'envoi de la marchandise à la plateforme.
 - Regroupés sur cette palette (côte à côte).

- Toute livraison non conforme pourra être refusée par le Commissionnaire de Transport ou son commettant après information du Fournisseur. En cas de refus après déchargement sur nos quais, les marchandises seront mises à disposition du fournisseur durant dix jours calendaires. Passé ce délai, les marchandises seront réexpédiées au fournisseur, les frais de retour étant à la charge de celui-ci.

V. LIVRAISON EN MAGASIN :

- Les magasins sont livrés du lundi au vendredi par la plateforme du Commissionnaire de transport de J+1 à J+3 selon l'heure de remise à la plateforme (le jour J = la date de livraison sur la plateforme).
- La liste des magasins rattachés à chaque plateforme est jointe en annexe 6.

VI. CAS DE REFUS DE MARCHANDISE PAR LES MAGASINS :

- En cas de non acceptation de la livraison par le magasin, les marchandises seront retournées en plate-forme. Le fournisseur aura alors les frais de transport retour à sa charge (selon tarifs en annexe 4).
- Les marchandises seront mises, en plate-forme, à disposition du fournisseur durant dix jours. Passé ce délai, les marchandises seront réexpédiées au fournisseur, les frais de retour étant à la charge de celui-ci.



VII. INFORMATION :

- Le Commissionnaire de Transport s'engage à donner au Fournisseur toute information concernant la position de la marchandise. Le Fournisseur s'engage à informer le Commissionnaire de transport de toute cessation temporaire ou définitive de son activité au moins deux mois à l'avance.

VIII. GESTION DES PALETTES :

- Le Fournisseur est en compte avec le Commissionnaire de Transport pour ce qui concerne la gestion des palettes 80x120 EUR., ½ palettes lourdes (6 plots) et palettes 100x120 lourdes sourcier.
- Les autres palettes sont considérées perdues.
- Dans la mesure du possible, les deux parties pratiqueront l'échange systématique des emballages.

IX. FACTURATION DES MARCHANDISES :

- Le centre comptable Auchan est l'interlocuteur unique pour le paiement de la marchandise. Cependant, le passage par PFD étant de la livraison directe, le paiement se fait bien au magasin. Pour une livraison à 50 magasins, le fournisseur doit bien adresser 50 factures (et non une seule) au centre comptable (et non aux différents magasins).
- Afin d'éviter les rejets de facture et donc les litiges, il est conseillé d'attendre 3 à 5 jours après le départ de la marchandise de l'entrepôt fournisseur avant d'envoyer la facture à Auchan. Cela évite l'arrivée et le traitement de la facture avant même la réception physique de la marchandise en magasin.

X. LITIGES :

- En cas de litige constaté lors de la réception en plateforme, celle-ci formule les réserves sur la lettre de voiture, avant de libérer le chauffeur et, si besoin, le détail sur le procès verbal de réception.
 - Une copie des réserves (Lettre de Voiture et procès verbal de réception) est transmise au transporteur et au fournisseur.
 - En cas de litige, le centre comptable pourra demander au fournisseur de fournir les preuves de livraison sur plateforme et en magasin. Celui-ci devra donc se rapprocher de son transporteur ou des plateformes pour obtenir les documents (voir procédure en annexe 8).
 - Le fournisseur a **1 an** pour lancer une procédure de litige et demander des preuves de livraison aux plateformes. Passé ce délai d'un an, les litiges sont considérés comme abandonnés.
 - Les contacts sur plateforme pour les demandes de preuves de livraison sont :
 - Plateforme Nord : Olivier Caby: ocaby@auchan.fr
 - Plateforme Paris : transitvillabe@auchan.fr ou Valérie Gernez : vgernez@auchan.fr
 - Plateforme Sud : drl.nonalsud@auchan.fr
- Les demandes doivent être réalisées par mail.

XI. PAIEMENT DES PRESTATIONS DE TRANSPORT :

- Le paiement pourra s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. L'adresse à laquelle doit être envoyé tout règlement par chèque ainsi que les coordonnées bancaires de chaque plateforme pour les virements, figurent en annexe 5.

ANNEXE 1 : LISTE DE COLISAGE MATRICE EXCEL

LISTE DE COLISAGE PLATE-FORME DE DISTRIBUTION

Fournisseur :

IFLS :

Secteur :

N° rayon :

Tél :

Fax :

E-mail :

PFD Sud : 18 rue Jean Jaurès - 69330 Meyzieu
Tél:0033 4 78 04 52 13 /Fax:0033 4 78 04 52 76
E-mail : pfdsud@auchan.fr

PFD Nord : Bâtiment lina - Rue d'lena - 59817 Lesquin
Tél:0033 3 20 49 12 99 /Fax:0033 3 20 49 65 77
E-mail: padelattre@auchan.fr

PFD Paris: Pole Eurologistique-ZAC des Brateaux
44 rue des Arpents-91100 Villabé
Tél:0033 1 69 64 47 11 /Fax:0033 1 69 64 47 14
E-mail: transitvillabe@auchan.fr

N°magasin	Rayon	N° commande	Date livraison	NB colis	Poids (kg)	NB palettes

Rappel :

- Envoyer la liste de colisage sous ce format sera facturé 2€ la commande.
- La matrice Excel peut être récupérée auprès des plateformes (voir Coordonnées annexe 3).

ANNEXE 2 : LISTE DE COLISAGE FORMAT FICHER

	Nom du Champ	Type de champ	Longueur	dont Décimale	Précision
1	Numéro de bordereau de remise	Numérique	6		/
2	Code Magasin	Numérique	3		/
3	Code Rayon	Numérique	3		Code Rayon Auchan
4	Code Secteur	Numérique	3		Code Secteur Auchan (Textile=301)
5	Numéro de Commande	Numérique	9		/
6	Indice de Commande	Caractère	1		"A" pour Lesquin "M" pour Paris "X" pour Meyzieu
7	Date de Livraison Prévue	Date	8		Date au format AAAAMMJJ
8	Nombre de Colis	Numérique	4		Si flux colis: inscrire le nombre Si flux palette: mettre "0001"
9	Nombre de Palettes	Numérique	2		Si flux colis: mettre "00" Si flux palette: inscrire le nombre
10	Poids (kg)	Numérique	5	0	/
11	Volume (m3)	Numérique	8	3	Toujours inscrire "0000.000"
12	Valeur Déclarée	Numérique	9	2	Toujours inscrire "000000.00"
13	Direct	Caractère	1		Toujours inscrire la valeur "N"

Le nom du fichier doit être de format: "XXXXX001.txt" où "XXXX" représente l'IFLS.

Pour les fournisseurs livrant des colis et des palettes, merci d'inscrire toutes les lignes colis en haut du fichier puis toutes les lignes palettes en dessous.

Le type de fichier est un fichier bloc note, pas d'excel.

Exemple :

Une livraison de produits textile dessous femme contenus dans 3 colis de respectivement 2kg, 5kg et 8 kg au magasin de Sarcelles en région parisienne sous le numéro de commande 216534 prévue le 25/10/2012. Le numéro de bordereau de remise est le 568745.


La ligne concernant cette livraison dans la liste de colisage sera écrite comme telle :


568745093032301000216534M20121025000300000150000.000000000.00N


Rappel :


Envoyer les listes de colisage sous ce format sera gratuit.

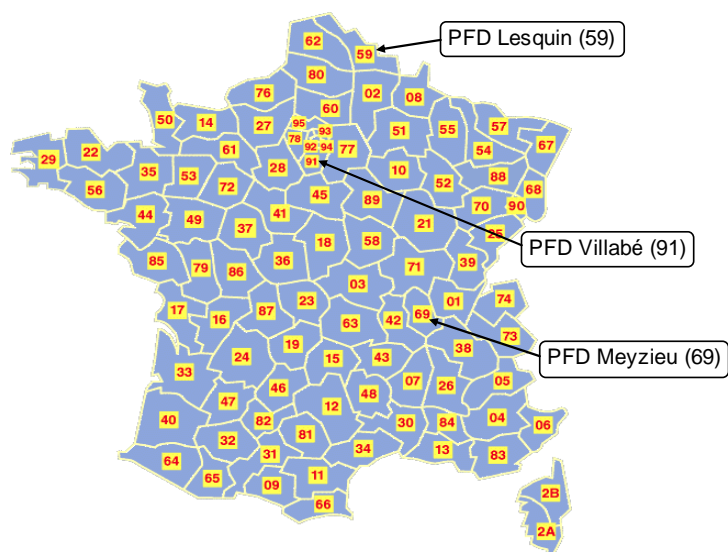
ANNEXE 3 : COORDONNEES DES TROIS PLATEFORMES AUCHAN

 Auchan Approvisionnements et Logistique	PFD LESQUIN COLIS Site Iéna1 Livraison sur RDV uniquement			PFD Nord Bâtiment Iéna Rue d'Iéna 59817 Lesquin		
	Fonction	Nom	Périmètre	N°Téléphone	N° Fax	Mail
	Administratif/RDV	Stéphanie SOBKOWICZ	TTE	03.20.49.12.85	03.20.49.65.77	ssobkowicz@auchan.fr
	Administratif/RDV	Patrick DELATTRE	PFD	03.20.49.12.99	03.20.49.65.77	padelattre@auchan.fr
	Chef Equipe	Jean François BEGHIN	TTE/PFD	03.20.49.12.83	03.20.49.65.77	jfbeghin@auchan.fr
	Chef Equipe	Pierre MOSCHINI	TTE/PFD	03.20.49.12.83	03.20.49.65.77	pmoschini@auchan.fr
	Resp Exploitation	Luc VANHOUTTEGHEM	TTE/PFD	03.20.49.13.75	03.20.49.65.77	lvanhoutteghem@auchan.fr

 Auchan Approvisionnements et Logistique	PFD LESQUIN HOMOGENES Site Pré expédition Livraison sur RDV uniquement			PFD Nord Bâtiment Iéna Rue d'Iéna 59817 Lesquin		
	Fonction	Nom	Périmètre	N°Téléphone	N° Fax	Mail
	Administratif/RDV	Samuel DEPRez	PFD Homogènes	03.20.49.65.37	03.20.49.65.38	sdeppez@auchan.fr
	Chef Equipe	Pierre PREVOST	PFD Homogènes	03.20.49.65.37	03.20.49.65.38	pprevost@auchan.fr
	Resp Exploitation	Yannick DELAUNE	PFD Homogènes	03.20.49.12.33 06.34.61.71.07	03.20.49.65.38	yde-laune@auchan.fr

	PFD VILLABE Livraison sur RDV uniquement			PFD Paris Pole Eurologistique ZAC des Brateaux 44 rue des Arpents 91100 Villabé		
	Fonction	Nom	Périmètre	N°Téléphone	N° Fax	Mail
	RDV	DHL	PFD/TTE/TTA	01.69.64.47.11 01.69.64.47.12	01.69.64.47.14	transitvillabe@auchan.fr
	Contact Auchan	Valérie GERNEZ	PFD/TTE/TTA	01.69.11.87.15	01.69.11.85.75	vgernez@auchan.fr
	Resp Exploitation	Patrice GENET	PFD/TTE/TTA	01.69.11.85.86	01.69.11.85.75	pgenet@auchan.fr
	Resp Activité	Lidwine COSTE	PFD/TTE/TTA	01.69.11.87.37	01.69.11.85.75	lcoste@auchan.fr

 Auchan Approvisionnements et Logistique	PFD MEYZIEU Livraison sur RDV uniquement			PFD Sud 18 rue Jean Jaurès 69330 Meyzieu		
	Fonction	Nom	Périmètre	N°Téléphone	N° Fax	Mail
	RDV	Elisabeth SONDARA	PFD/TTA	04.78.04.52.13	04.78.04.52.76	pfdsud@auchan.com
	Resp Exploitation	Sylvie MAROCCO	PFD/TTA	04.78.04.52.91	04.78.04.52.76	smarocco@auchan.fr
	Resp Activité	Quentin DROSSON	PFD/TTA	04.78.04.52.90	04.78.04.52.76	qdrosson@auchan.fr



ANNEXE 4 : TARIFICATION DE LA PFD AUCHAN

Il existe une tarification pour les produits en vrac selon leur rapport poids/volume et une autre pour les produits palettisés.

Détail des tarifications annexes :

- En cas d'envoi de la liste de colisage sous une forme fax ou fichier non intégrable dans nos outils, taxe fixe de 2 euros par commande.
- Taux de majoration des retours 30 pour 100



ANNEXE 5: COORDONNEES BANCAIRES(REGLEMENT PRESTATIONS)

REGLEMENT PAR CHEQUE : ADRESSE D'ENVOI

CSP FRAIS GENERAUX
200 rue de la Recherche
BP 636
59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

REGLEMENT PAR VIREMENT : COORDONNES BANCAIRES DES TROIS PLATEFORMES :

Plateforme de LESQUIN

SOCIETE GENERALE
TITULAIRE COMPTE : AUCHAN FRANCE SA
DOMICILIATION SOCIETE GENERALE : LILLE NORD ENTREPRISES (01100)
REFERENCES BANCAIRES :
BANQUE AGENCE NUMERO DE COMPTE CLE
30003 01100 00020048402 68
IDENTIFICATION INTERNATIONALE
IBAN : FR76 30003 01100 00020048402 68
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Plateforme de VILLABE :

SOCIETE GENERALE
TITULAIRE DU COMPTE : AUCHAN FRANCE LOGISTIQUE
DOMICILIATION : LILLE NORD ENTREPRISES
BANQUE AGENCE Numéro de compte CLE
30003 01100 00020568250 90
IDENTIFICATION INTERNATIONALE
IBAN : FR76 30003 01100 00020568250 90
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Plateforme de MEYZIEU :

SOCIETE GENERALE
TITULAIRE DU COMPTE : AUCHAN LOGISTIQUE SUD
DOMICILIATION : LILLE NORD ENTREPRISES
BANQUE AGENCE Numéro de compte CLE
30003 01100 00020551579 51
IDENTIFICATION INTERNATIONALE
IBAN : FR76 30003 01100 00020551579 51
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

ANNEXE 6 : RATTACHEMENT DES MAGASINS AUX PLATEFORMES
Plateforme Nord :

N° Mag	Magasin	Autre nom magasin	Région Logistique	Zone de tarification PFD
002	RONCQ		Nord	ZONE 500
003	ENGLOS		Nord	ZONE 500
004	LEERS		Nord	ZONE 500
005	BOULOGNE		Nord	ZONE 500
006	PETITE FORET		Nord	ZONE 500
007	NOYELLES		Nord	ZONE 500
008	LE HAVRE		Nord	ZONE 513
010	LOUVROIL		Nord	ZONE 500
011	DUNKERQUE	GRANDE SYNTHÉ	Nord	ZONE 500
021	STRASBOURG	HAUTEPIERRE	Nord	ZONE 503
023	VILLENEUVE 2		Nord	ZONE 500
026	CAMBRAI		Nord	ZONE 500
028	VALENCIENNES		Nord	ZONE 500
039	ILLKIRCH		Nord	ZONE 503
043	BETHUNE		Nord	ZONE 500
047	SCHWEIGHOUSE		Nord	ZONE 503
051	DIEPPE		Nord	ZONE 513
055	CHERBOURG		Nord	ZONE 512
056	SEMECOURT		Nord	ZONE 517
061	FACHES		Nord	ZONE 500
068	NANCY TOMBLAINE		Nord	ZONE 517
069	ARRAS		Nord	ZONE 500
071	DOUAI	SIN LE NOBLE	Nord	ZONE 500
091	TOURCOING CITY		Nord	ZONE 500
101	DURY	AMIENS	Nord	ZONE 500
102	ST OMER	LONGUENESSE	Nord	ZONE 500
103	ST QUENTIN	LE FAYET	Nord	ZONE 500
104	MONTIVILLIERS	LE HAVRE	Nord	ZONE 513
105	CALAIS		Nord	ZONE 500
118	WOIPPY	METZ	Nord	ZONE 517
119	LAXOU	NANCY	Nord	ZONE 517
120	BELFORT	BESSONCOURT	Nord	ZONE 503
121	MULHOUSE	PRIXBAS	Nord	ZONE 503
123	BAR LE DUC		Nord	ZONE 517
124	HIRSON		Nord	ZONE 500
125	MONT ST MARTIN	LONGWY - POLE EUROPE	Nord	ZONE 517
126	LUXEUIL		Nord	ZONE 503
127	MERS LES BAINS		Nord	ZONE 500
128	NANCY LOBAU		Nord	ZONE 517
130	VIRY NOUREUIL		Nord	ZONE 500
161	PERONNE		Nord	ZONE 500
194	ENTREPOT AMIENS		Nord	ZONE 500
381	LUXEMBOURG		Nord	ZONE 517

Plateforme Paris :

N° Mag	Magasin	Autre nom magasin	Région Logistique	Zone de tarification PFD
009	FONTENAY		Paris	ZONE 502
012	ORLEANS ST JEAN		Paris	ZONE 505
016	PLAISIR		Paris	ZONE 502
017	MANTES		Paris	ZONE 502
019	OLIVET		Paris	ZONE 505
022	MELUN		Paris	ZONE 502
031	LA DEFENSE		Paris	ZONE 502
034	BRETIGNY		Paris	ZONE 502
035	ST NAZAIRE		Paris	ZONE 506
036	LE MANS		Paris	ZONE 504
042	VILLEBON		Paris	ZONE 502
048	VELIZY		Paris	ZONE 502
049	CERGY		Paris	ZONE 502
050	ST HERBLAIN		Paris	ZONE 506
053	ST SEBASTIEN		Paris	ZONE 506
054	BAGNOLET		Paris	ZONE 502
065	MAUREPAS		Paris	ZONE 502
066	ISSY		Paris	ZONE 502
081	CREIL	NOGENT SUR OISE	Paris	ZONE 514
085	COIGNIERES		Paris	ZONE 502
086	CHELLES		Paris	ZONE 502
087	VAL D'EUROPE		Paris	ZONE 502
088	BEAUVAIS		Paris	ZONE 502
089	VILLETANEUSE		Paris	ZONE 502
090	KREMLIN-BICETRE	OKABE	Paris	ZONE 502
093	SARCELLES		Paris	ZONE 502
106	OSNY	CERGY PONTOISE	Paris	ZONE 502
107	TAVERNY		Paris	ZONE 502
108	TOURS		Paris	ZONE 504
110	CHAMBRAY		Paris	ZONE 504
111	BLOIS	VINEUIL	Paris	ZONE 504
129	NOYON		Paris	ZONE 502
135	GIEN		Paris	ZONE 505
136	MERU		Paris	ZONE 514
137	NEUILLY		Paris	ZONE 502
138	SOISY	MONTMORENCY	Paris	ZONE 502
140	CHASSENEUIL		Paris	ZONE 506
141	CHATELLERAULT		Paris	ZONE 506
143	POITIERS SUD	FONTAINE LE COMTE	Paris	ZONE 506
144	ST CYR	TOURS	Paris	ZONE 506
147	CHATEAUROUX		Paris	ZONE 506
178	MONTGERON		Paris	ZONE 502
181	BLANC-MESNIL		Paris	ZONE 502
182	GUEUGNON		Paris	ZONE 509
183	LES MUREAUX		Paris	ZONE 502
184	MEAUX		Paris	ZONE 502
185	AVALLON		Paris	ZONE 505
186	TONNERRE		Paris	ZONE 505
187	CLAMECY		Paris	ZONE 509
188	COSNE/LOIRE		Paris	ZONE 509
190	LE PRIEURE	LACROIX SAINT OUEN	Paris	ZONE 502
192	CHATILLON		Paris	ZONE 509
193	SENS		Paris	ZONE 509
195	LA CHARITE/LOIRE		Paris	ZONE 509
197	ENTREPOT AVALLON		Paris	ZONE 509
202	SARCELLES		Paris	ZONE 502
203	BOBIGNY		Paris	ZONE 502
204	SANVIGNES (Entrepôt)		Paris	ZONE 509
205	SENNECEY LE GRAND		Paris	ZONE 509
206	SEMUR EN AUXOIS		Paris	ZONE 509
220	CORBEIL		Paris	ZONE 514
432	AVRILLE	ANGERS	Paris	ZONE 506
522	BRETIGNY		Paris	ZONE 502

Plateforme Sud :

N° Mag	Magasin	Autre nom magasin	Région Logistique	Zone de tarification PFD
013	LA SEYNE	TOULON	Sud	ZONE 516
014	LE PONTET		Sud	ZONE 517
015	BEZIERS		Sud	ZONE 519
018	ST-GENIS LAVAL		Sud	ZONE 515
020	PERPIGNAN		Sud	ZONE 512
024	MARTIGUES		Sud	ZONE 516
025	NICE		Sud	ZONE 511
027	AUBAGNE		Sud	ZONE 516
029	MERIADECK		Sud	ZONE 509
030	LE LAC		Sud	ZONE 509
032	ST PRIEST		Sud	ZONE 515
037	ANNECY		Sud	ZONE 513
038	PERIGUEUX		Sud	ZONE 508
041	CALUIRE		Sud	ZONE 515
044	ANGOULEME		Sud	ZONE 508
045	ST ETIENNE VILLARS		Sud	ZONE 514
046	DARDILLY		Sud	ZONE 515
052	CENTRE 2		Sud	ZONE 514
057	AVIGNON SUD		Sud	ZONE 517
063	BOULIAC		Sud	ZONE 509
064	MONTPELLIER		Sud	ZONE 519
067	MARSEILLE		Sud	ZONE 516
070	TOULOUSE		Sud	ZONE 524
082	PAU		Sud	ZONE 524
083	MONTAUBAN		Sud	ZONE 524
113	AUBIERE	CLERMONT	Sud	ZONE 526
114	CLERMONT	CROIX NEYRAT	Sud	ZONE 526
139	BIGANOS		Sud	ZONE 509
142	COGNAC		Sud	ZONE 508
145	VILLENEUVE S/LOT	BIAS	Sud	ZONE 524
146	AURILLAC		Sud	ZONE 525
150	MACON		Sud	ZONE 527
151	LE PUY	BRIVES	Sud	ZONE 520
152	MONTLUCON	DOMERAT	Sud	ZONE 526
153	TULLE		Sud	ZONE 525
155	VALENCE		Sud	ZONE 521
156	CASTRES		Sud	ZONE 524
157	CAVAILLON		Sud	ZONE 517
159	GRASSE		Sud	ZONE 511
160	MANOSQUE		Sud	ZONE 518
162	MAZAMET		Sud	ZONE 524
163	SETE		Sud	ZONE 519

ANNEXE 7 : CALCUL DU TAUX DE GASOIL EN PIED DE FACTURE

Chaque mois, aux environs du 15, Auchan publie le taux qui sera à porter en pied de facture PFD, pour y corriger les effets des variations de cours du gazole sur les coûts de transport.

Ce taux s'applique à l'ensemble de la facturation PFD, hors taxes de saisie.

La référence statistique retenue est l'Indice CNR des prix de carburants à la cuve moyenne mensuelle, publié chaque mois par le CNR (www.cnr.fr)

Pour chaque mois de facturation, on retient la moyenne mensuelle du mois précédent, cours CNR cuve moyenne mensuelle (Prix de Vente Hors TVA).

Mode de calcul du taux :

Par convention, on retient la référence d'un indice CNR cuve de 0.755€/litre de gazole.

Chaque mois M, le taux à porter en pied de facture sera calculé comme suit :

$$\text{Taux} = (\text{CNR cuve moyenne mois (M-1)} - 0.755) / 0.755 \times P.$$

Où P est le poids du carburant dans le compte d'exploitation d'un ensemble routier 40T de PTAC.

Evaluation de P :

P est fixé à 22%, au 1er janvier 2012.

Ce taux n'évolue que si le cours du gazole évolue différemment de l'indice général des prix.

ANNEXE 8 : PROCESS DE RESOLUTION DES LITIGES PFD

La PFD étant une solution logistique où Auchan a le rôle de commissionnaire de transport, l'approvisionnement reste considéré comme du direct magasin. C'est pourquoi lorsqu'un litige de facturation survient, le CSP se tourne vers le fournisseur pour obtenir les preuves de livraison nécessaire au traitement du litige. Le fournisseur se tourne à son tour vers son transporteur : la plateforme.

Procédure :

1. **Le CSP demande au fournisseur de contacter la plateforme pour obtenir :**
 - a. **La lettre de voiture magasin** fournie par la plateforme sur demande du fournisseur
 - b. **Le bordereau de groupage** fourni par la plateforme sur demande du fournisseur
 - c. **Le plan de chargement** fourni par la plateforme sur demande du fournisseur

La plateforme peut aussi fournir une copie d'écran de l'outil TRACOM si celle-ci suffit à prouver la livraison en magasin.

2. **Le fournisseur renvoie ces 3 documents au CSP**

3. **Le CSP peut vérifier :**

- La livraison en magasin grâce à la lettre de voiture magasin, au bordereau de groupage et au plan de chargement.
 - Si pas de réception prouvée → Le CSP renvoie le fournisseur vers son transporteur (Point 4)

4. **Le fournisseur demande à son transporteur :**

- a. **La lettre de voiture** prouvant la livraison en magasin (émargée par la plateforme). Cette lettre de voiture reprend le numéro de la liste de colisage.
- b. **La liste de colisage** détaillant la livraison prévue à la plateforme et jointe le jour de la livraison (émargée par la plateforme)

5. **Le fournisseur renvoie ces 2 documents à la plateforme**

6. **La plateforme peut vérifier :**

- La réception sur plateforme grâce aux 2 documents (BL + liste de colisage)
 - Si réception prouvée → La plateforme recherche pourquoi la marchandise a été livrée sur plateforme mais non livrée en magasin.

ANNEXE 9 : MODELE D'ETIQUETTE COLIS
--

023 VILLENEUVE D'ASCQ	RAYON : 032
FOURNISSEUR : NOMDUFOURNISSEUR	N°commande 546 328 Colis: 2 / 3

Sur Word, les polices et taille de caractères utilisés sont :

- Police : ARIAL
- Taille de caractère :
 - Numéro de magasin : 72
 - Nom de magasin : 48
 - Intitulé « Rayon » : 20
 - Numéro de rayon : 24
 - Intitulé « Fournisseur » : 20
 - Nom du fournisseur : 36
 - N°de commande : 20
 - Numéro du colis : 20

Toutes ces valeurs sont indicatives. Des modifications sont possibles selon les possibilités.